DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 46 **DCAS20230330 005**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 23 mars 2023
Date d'affichage : 23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le trente mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine
Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 47

Approbation du Compte-rendu de la séance du 9 mars 2023

Rapporteur : Serenella VIPREY

Madame VIPREY, Présidente de séance, demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 9 mars 2023 appelle des observations.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 9 mars 2023

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 4 avril 2023

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

La Vice- Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 48 **DCAS20230330 006**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 23 mars 2023
Date d'affichage : 23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le trente mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine
Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 49

Approbation du compte administratif 2022

Rapporteur : Mme Serenella VIPREY

Afin d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration du CCAS doit procéder à l'approbation du compte administratif après production du compte de gestion par le comptable.

Pour ce point de l'ordre du jour, le conseil d'administration du CCAS élit son Président, et Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, se retire au moment du vote du compte administratif, après sa discussion.

Mme TEXIER est élue Présidente de séance.

SECTION FONCTIONNEMENT

1) **Dépenses**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **28 809.96 €** dont 28 527.96 € d'opérations réelles et 282,00 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	17 635.39 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 892.57 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	282,00 €

2) **Recettes**

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **43 145.56 €** dont 28 149.90 € d'opérations réelles et 14 995.66 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2021.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	14 995.66 €
Chapitre 70	Produits des services	265.00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	22 600,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 648.90 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	636,00 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 14 995,66 €.

SECTION INVESTISSEMENT

1) **Dépenses**

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur l'exercice 2022.

2) **Recettes**

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **3 402.36 €** dont 282,00 € d'opérations d'ordre et 3 120.36 € d'excédent reporté de 2021.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 120.36 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	282,00 €

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 3 402.36 €.

Le Compte Administratif 2022 du CCAS dégage un résultat de clôture de 18 398.02 €.

Le Compte Administratif du CCAS est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS se retire au moment du vote.

FOLIO 51

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du CCAS.

Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, revient et reprend la Présidence de séance.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 4 avril 2023

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

La Vice- Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 52 **DCAS20230330 007**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 23 mars 2023
Date d'affichage : 23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le trente mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine
Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 53

Approbation du compte de gestion 2022

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, présente le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur le Trésorier d'Oyonnax. Elle rappelle que ce document rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice comptable.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis doit être conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue par l'ordinateur.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

- **CONSTATE** que le compte de gestion 2022 du CCAS est conforme au compte administratif 2022 du CCAS ;

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du CCAS dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Gex ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce document et toutes pièces s'y rapportant.

Le compte de gestion est consultable en mairie au service CCAS.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 4 avril 2023

C.C.A.S. DE CESSY
01170 - AIN

La Vice- Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 54 **DCAS20230330 008**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 23 mars 2023
Date d'affichage : 23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le trente mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine
Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 55

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Vu le débat d'orientation budgétaire du 9 mars 2023,

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, expose que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil d'Administration du CCAS doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Pour 2022, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **14 335.60 €** déterminé comme suit :

- **Dépenses** **28 809.96 €**
- **Recettes** **43 145.56 €**

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, propose d'affecter sur le budget 2023 la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement 2022 en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Le conseil d'administration

- **DECIDE** d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement soit 14 335.60 € en section de fonctionnement.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 4 avril 2023

C.C.A.S. DE CESSY
01170 - AIN

La Vice- Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 56 **DCAS20230330 009**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 23 mars 2023
Date d'affichage : 23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le trente mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine
Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 57

Vote du budget primitif 2023

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Vu le débat d'orientation budgétaire du 9 mars 2023

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS présente au Conseil d'Administration le projet du budget primitif 2023 préparé selon les orientations budgétaires définies en séance du 9 mars 2023.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 44 425.60 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 684.36 €

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitre :

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections (Amortissement des immobilisations)	282,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	28 490.60 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	15 653.00 €
Total dépenses de fonctionnement		**44 425.60 €**

Recettes par chapitre :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	14 365.60 €
Chapitre 70	Produits de services, domaine et ventes diverses	2 624.00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	22 000.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 800.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	636.00 €
Total recettes de fonctionnement		**44 425.60 €**

FOLIO 58

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, soumet au vote la section Fonctionnement du Budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2023.

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, présente la section d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitre :

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés (Dépôts et cautionnements reçus)	282,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 402.36 €
Total dépenses d'investissement		**3 684.36 €**

Recettes par chapitre :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 402.36 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (Amortissement des immobilisations)	282,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés (Dépôts et cautionnements reçus)	0,00 €
Total recettes d'investissement		**3 684.36 €**

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, soumet au vote la section Investissement du Budget primitif 2023.

FOLIO 59

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** la section d'investissement du Budget Primitif 2023 ;

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du CCAS.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 4 avril 2023

C.C.A.S. DE CESSY
01170 - AIN

La Vice- Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 60 **DCAS20230330 010**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 23 mars 2023
Date d'affichage : 23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le trente mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine
Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 61

Compte-rendu des actes

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Présidente de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

Le 13 mars 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 20 mars 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 27 mars 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du 2 juillet 2020

- **PREND ACTE des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.**

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 4 avril 2023

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

La Vice- Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY